Ref. formation 201810050038

Formation BAFA complet

Financement

Formation professionnelle continue
Non conventionnée / sans dispositif

Organisme responsable et contact

UFCV BORDEAUX
Soazig.blet@ufcv.fr
05.56.56.55.11
aquitaine@ufcv.fr

Accès à la formation

Publics visés :

Demandeur d'emploi
Jeune de moins de 26 ans
Personne handicapée
Salarié(e)
Actif(ve) non salarié(e)

Sélection :

Dossier

Niveau d'entrée requis :

Sans niveau spécifique

Conditions d'accès :

avoir 16 ans révolus le premier jour de la formation

Prérequis pédagogiques :

aucun

Contrat de professionnalisation possible ?

Non

Objectif de la formation

Pour acquérir les compétences relatives aux différents aspects de la fonction d'animateur des séjours de vacances et d'accueils de loisirs, le stagiaire doit tendre à : - Connaître la réglementation des Accueils Collectifs de Mineurs et avoir pris conscience des responsabilités prises dans sa fonction. - Connaître les différentes structures dans lesquelles il est susceptible d'intervenir. - Connaitre l'objet et le contenu d'un projet pédagogique en Accueil Collectif de Mineurs. - Connaitre un répertoire de diverses activités. - Connaitre les différents modes d'intervention possibles de l'animateur, dans l'activité et dans les différents temps de vie quotidienne - Etre capable de bâtir un projet d'activité à partir de ses valeurs, de ses compétences et des moyens mis à disposition. - Etre capable d'adapter une activité, une organisation ainsi que son comportement en fonction des différentes tranches d'âge

Contenu et modalités d'organisation

1ère étape : la formation générale - 8 jours minimum Une formation théorique et pratique, où tu abordes l'essentiel : • connaître les publics et les structures qui les accueillent : enfants, adolescents.séjours de vacances, accueils de loisirs, • découvrir, préparer et animer des jeux, des chants, des activités, • travailler en équipe, vivre et s'organiser en groupe. Plusieurs formules existent : pension complète, demi-pension ou externat. 2ème étape : le stage pratique - 14 jours minimum C'est une étape forte de ton cursus, au sein d'une équipe et en situation réelle avec un groupe d'enfants. Il peut se faire en séjour de vacances comme en accueil de loisirs, dans tout type de structure dès lors qu'elle est déclarée auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS ou DDCSPP de ton département). Tu disposes de 18 mois après ta formation générale pour accomplir ce stage. C'est à toi d'accomplir les démarches pour trouver ce stage et être recruté. 3ème étape : l'approfondissement ou la qualification - 6 ou 8 jours minimum C'est la dernière étape de ta formation, tu as le choix entre approfondir un thème ou te spécialiser sur une compétence sportive dans le cadre de la qualification. Cette étape ressemble dans la forme à la 1ère étape et s'articule autour de plusieurs objectifs : • l'analyse de ton stage pratique, • la consolidation et l'enrichissement des acquis des étapes précédentes, notamment sur les aspects réglementaires, • et la découverte d'une thématique particulière. Dans le cadre de la qualification, l'obtention de celle-ci te donne des prérogatives pour encadrer une activité sportive réglementée.

Parcours de formation personnalisable ? **Oui** Type de parcours ***Non renseigné***
Commentaires sur la parcours personnalisable **sur certaines sessions, les jours fériés et week-end sont inclus**

Validation(s) Visée(s)

Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur - *Sans niveau spécifique*

Et après ?

Suite de parcours

Non renseigné

Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00171208	du 01/10/2019 au 15/01/2021	La Teste-de-Buch (33)	UFCV BORDEAUX		Non éligible	FPC
00171207	du 01/10/2019 au 15/01/2021	Fargues-Saint-Hilaire (33)	UFCV BORDEAUX		Non éligible	FPC
00171209	du 01/10/2019 au 15/01/2021	Pau (64)	UFCV BORDEAUX		Non éligible	FPC
00161882	du 01/10/2019 au 15/01/2021	Bordeaux (33)	UFCV BORDEAUX		Non éligible	FPC
00201248	du 01/08/2020 au 05/01/2022	BORDEAUX (33)	UFCV BORDEAUX		Non éligible	FPC

00249233	du 01/09/2021 au 10/01/2025	Bordeaux (33)	UFCV BORDEAUX	Non éligible	FPC
00538282	du 28/11/2024 au 01/01/2029	Bordeaux (33)	UFCV BORDEAUX	Non éligible	FPC